



Paris, le 4 juin 2009

**Monsieur le Ministre de l'Ecologie,
de l'Energie, du Développement Durable et
de l'Aménagement du Territoire**

Objet : Préavis de grève commun CGT et CFDT pour le jeudi 18 Juin 2009 et demande d'audience

Monsieur le Ministre,

Le projet de loi de transfert des parcs a été adopté au Sénat le 2 avril 2009. Malgré un certain nombre de garanties réintroduites par les élus, celui-ci ne répond pas totalement aux engagements que vous aviez pris devant nous en termes de rémunération, de régime indemnitaire et de régime de retraite pour tous les OPA en place (y compris les stagiaires). Ces garanties pour les personnels avaient été semble t-il arbitrées par Matignon, le 1^{er} avril 2008.

Pour nos organisations syndicales, le projet de loi proposé à la commission des lois de l'Assemblée Nationale dans lequel est prévue une mise à disposition sans limitation de durée avec une possibilité de droit d'option pour une intégration dans un cadre d'emploi existant de la fonction publique territoriale ne remplit pas totalement ces conditions. A ce jour, en effet, rien n'est dit de la nature et du contenu du décret qui précisera les conditions d'intégration dans les cadres d'emploi de la fonction publique territoriale.

Nous attendons de votre part, Monsieur le Ministre, d'amender ce nouveau projet pour réintroduire des garanties pour les OPA.

Ces garanties passent par un engagement de notre ministère sur :

- Le respect de l'arbitrage du 1^{er} avril 2008 garantissant à tous les OPA en place y compris les stagiaires la rémunération, les primes, la possibilité de maintien du régime de retraite à titre individuel y compris, si droit d'option, avec intégration pour le statut de fonctionnaire territorial.
- Une loi remplissant toutes les conditions pour que les personnels en place retrouvent tous leurs droits actuels et permettant de leur assurer un avenir après leur transfert dans les départements quelle que soit leur position, MAD ou intégration.
- L'ouverture immédiate de négociations sur le décret d'intégration et d'homologie.
- Un délai d'option effectif de deux ans après la sortie du décret d'homologie et d'intégration
- l'intégration dans des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale avec les trois catégories hiérarchiques A, B, C reprenant toutes les spécificités des OPA

- des conditions d'intégration pour tous les OPA en place assurant une perspective de carrière attractive au sein de la FPT,
- La garantie de maintien de l'ensemble des revenus,
- La garantie de maintien des droits sociaux et syndicaux.
- Le respect des engagements ministériels concernant : l'application de la nouvelle grille salariale, du nouveau dispositif de la prime de rendement et de la prime d'ancienneté.

Monsieur le Ministre, nous vous demandons également :

- de prendre toutes les mesures nécessaires pour favoriser le transfert global des parcs vers les collectivités y compris par la mise en place de compensations financières supplémentaires concernant les emplois surnuméraires qui pourrait être repris par les collectivités.
- La possibilité pour les parcs transférés de continuer à effectuer des prestations pour les communes pendant trois ans comme il est prévu dans le projet de loi pour l'Etat.
- l'assurance que le choix des agents ne soit pas remis en cause

Monsieur le Ministre, les parcs jusqu'à leur transfert et les services spécialisés sont des services sous votre responsabilité, il est impératif que vous mettiez en place un plan de sauvegarde pour maintenir les effectifs, les investissements et le niveau de l'encadrement.

Monsieur le Ministre, nous vous prions de considérer la présente comme préavis de grève pour la journée du 18 juin 2009 ainsi que les nuitées en amont et en aval de celles-ci pour les agents travaillant en horaires décalés.

Ce préavis concerne l'ensemble des personnels OPA des parcs et services spécialisés y compris ceux mis à disposition dans le cadre de la loi du 13 août 2004.

Dans le cadre de ce préavis, nous sollicitons une audience dans les plus brefs délais pour vous exposer nos revendications et trouver une solution acceptable pour que les parcs et l'ensemble des OPA puissent se tourner vers l'avenir d'une manière sereine.

Dans l'attente d'une réponse, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre haute considération.

Pour le SNOPA CGT
le Secrétaire Général

Charles BREUIL

Pour l'USEE CFDT

Patrick GROSROYAT